



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 17 août 2022

Prévention des incendies – Le préfet de la Vienne lève les restrictions

Dans le département de la Vienne, les conditions météorologiques actuelles et le niveau d'alerte incendie sont compatibles avec une reprise des travaux dans les massifs forestiers et des travaux de débroussaillage le long des infrastructures de transport.

Le préfet de la Vienne a pris un arrêté en ce sens.

Par ailleurs, l'arrêté portant interdiction temporaire des feux d'artifice et de l'usage de produits pyrotechniques dans le département n'est pas reconduit.

**Cabinet du préfet
Bureau de la communication
interministérielle**

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers